



## ALLOCATION CHOMAGE OU RETRAITE

-----  
Par maminou 34

bonjour? J'ai 60 ANS, je suis salariée en contrat de travail depuis 2009, la pâtisserie de mon mari ferme définitivement pour des raisons le cabinet comptable me propose une rupture conventionnelle, pas de licenciement économique trop compliqué, de plus notre trésorerie est au plus bas, car fermé depuis le 1er septembre. NOUS 1AVONS FAIT UNE DEMANDE AU POLE EMPLOI POUR PARTICIPATION AU CHOMAGE ACCEPTEE, et les documents cessation d'activité sont en cours. DE PLUS JE SUIS le 27 AOUT 1956, et je n'ai que 118 TRIMESTRES POUR LA RETRAITE; comment SERA CALCULEE MON ALLOCATION CHOMAGE, ET JUSQU'A QUAND JE LA TOUCHERAI, pour la retraite, si je ne trouve pas de travail vu mon age, a partir de quel age j'aurais une retraite. MERCI, MON CAS EST ASSEZ COMPLIQUE? SINCERES SALUTATIONS